

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
LE 16 JUILLET 2019 A 19h30**

Sont présents:

Madame Ève Drouin, messieurs Denis Huberdeau, Yvon Forget, Pierre Guyon, Michel Robert, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Était absente; Madame Annie Houle.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 30 MAI 2019**

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu que le rapport du 30 mai 2019 soit accepté tel que rédigé.

**DEMANDE À LA CPTAQ; DANIEL DRAPEAU**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Daniel Drapeau et de madame Jacqueline Chaperon relativement à l'aliénation au lotissement et à l'utilisation non agricole des lots 5 310 697, 5 310 698, 5 310 892, 5 310 893 du cadastre du Québec ;

Considérant les détails de la demande préparée par monsieur Francois Lafleur, arpenteur-géomètre;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Considérant que l'acceptation de cette demande favoriserait le développement agricole de la ferme laitière adjacente.

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. SANDRA VAN TASSEL  
AGRANDISSEMENT/CONSTRUCTION ; LOT 5 310 664**

Considérant la demande de madame Sandra Van Tassel relativement à l'agrandissement et à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 664 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Ève Drouin et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Il est 20h30

Yvon Tardy  
Secrétaire du comité et  
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers  
Président du comité